

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.01135

**SAINT-ETIENNE - REALISATION DE LA NOUVELLE VOIE
DU PLATEAU DES HALLES - ATTRIBUTION DU MARCHÉ
DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00152 en date du 10 octobre 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Sylvie FAYOLLE, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation de la nouvelle voie du plateau des halles à Saint-Etienne,

CONSIDERANT qu'à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 07 septembre 2023 sur les supports l'UsineNouvelle.com et sur le site internet de Saint-Etienne Métropole, avec une remise des plis pour le 03 octobre 2023 à 12h00,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, organisée sous la forme d'une procédure adaptée, trois candidats ont remis une offre dans les délais, à savoir :

- VINCENT DESVIGNES INGENIERIE / SOCOTEC ENVIRONNEMENT – Le Consortium – 35 rue de la Télématique – 42000 Saint-Etienne,
- B INGENIERIE / LE CIEL PAR-DESSUS LE TOIT / HUB ENVIRONNEMENT – 32 rue Dorian – 42700 Firminy,
- ELCIMAÏ ENVIRONNEMENT / URBI & ORBI – PAYSAGE ET URBANISME – 23 avenue de Poumeyrol – 69300 Caluire-et-Cuire,

CONSIDERANT que les trois offres régulières ont été jugées au regard des critères de jugement définis dans la publicité et le règlement de la consultation, à savoir : le prix des prestations pondéré à 60 % et la valeur technique pondérée à 40 %,

CONSIDERANT qu'une négociation écrite a été conduite auprès des trois candidats le 16 octobre 2023 avec une remise des plis pour le 20 octobre 2023 à 12h00,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'analyse des offres après négociation, l'offre du groupement VINCENT DESVIGNES INGENIERIE / SOCOTEC ENVIRONNEMENT est considérée comme économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement précités,

RECU EN PREFECTURE

Le 14 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20231025-C20230113510

Date de mise en ligne : 14 novembre 2023

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché public de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la nouvelle voie du plateau des halles à Saint-Etienne, est conclu pour un montant de 87 010 € HT (soit 104 412 € TTC) avec le groupement représenté par VINCENT DESVIGNES INGENIERIE, sise 35 rue de la Télématique, Le Consortium, 42000 Saint-Etienne, Siret n° 799 483 987 00043.

Les prestations seront rémunérées par un prix global forfaitaire en fonction des besoins et de l'avancement du projet.

ARTICLE 2

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal 2023 gestionnaire ECON 2315 HALLE, opération 419. Les règlements interviendront à l'avancement des études.

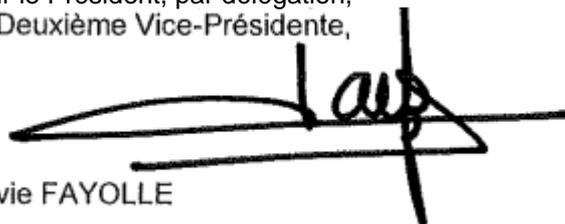
ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 14/11/2023
Pour le Président, par délégation,
La Deuxième Vice-Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvie Fayolle', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Sylvie FAYOLLE